

Note à l'attention des comités régionaux et comités départementaux

Objet : épreuves « pass'cyclisme route » : ouverture aux non licenciés - Carte à la journée en ligne.

Les non-licenciés FFC sont admis sur les épreuves « pass'cyclisme », sous conditions (décision prise par le Bureau exécutif lors de ses séances du 23 novembre 2017 et du 25 janvier 2018). Ce dispositif journalier s'adresse à des pratiquants non licencié(e)s de disciplines cyclistes, ou cyclistes titulaires d'une licence sportive incluant la pratique du cyclisme en compétition.

4 participations maximum à l'année sont autorisées par le même coureur. Le suivi est assuré par la commission « cyclisme pour tous » du comité régional.

Modalités

- Un formulaire en ligne est disponible sur le site FFC, pour l'inscription aux épreuves « pass'cyclisme route » uniquement.
- Le formulaire est téléchargeable par le coureur. Il doit être renseigné et signé par celui-ci.
- Jusqu'au 31 mars (période transitoire), les carnets à souches pourront être utilisés.

Le jour de l'épreuve

Lors de l'inscription sur l'épreuve, le coureur remet aux arbitres :

- Le formulaire prérempli et signé. La case relative à la signature de prise de connaissance de la notice d'assurances est obligatoirement cochée.
- L'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat.
- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport).

Tarif d'engagement

- 16€ (8€ engagement + 8€* titre journalier dont assurance). *tarification 2018
- Paiement sur place (chèque ou espèces)

Modalités de gestion sur la partie « engagements » (8 €)

Licenciés engagés par *CICLEWEB* : 2 € / coureur reversés au comité régional.

Licenciés engagés sur place : 2 € / coureur reversés par le club organisateur au comité régional.

Coureur non-licencié à la FFC : reversement de 2 € par l'organisateur au comité régional.

Modalités de gestion des cartes à la journée (8 €)

La gestion financière est strictement de la compétence de chaque comité régional.

Pour information

Prise de licence en cours d'année :

Pour le pratiquant qui souhaite poursuivre une activité régulière au sein de la FFC, 2 titres journaliers sont déductibles sur une éventuelle prise de licence de l'année. (*Réglementation Titre XVI - Cyclisme Pour Tous / Chapitre 1/ Dispositions générales § - art. 16.0.17 & 16.0.18*)